

Animations de bassin
Des Conseillers Principaux d'Education - 2018-2019
Bassin de : INDRE
Compte-rendu 1^{ère} journée

1^{ère} journée		
Date : jeudi 27 septembre 2018		
Lieu : Châteauroux, Lycée Blaise Pascal Participation : 86%		
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Thème retenu	La parentalité et la co-éducation	
Objectifs	Journée de mutualisation des pratiques et expériences des établissements du département	
Intervenants	-Madame Schneider, AS conseillère technique DSDEN 36 -Richard MOREAU directeur de MDA de Châteauroux 36 -Nathalie LAURENT, agent de développement social-référente famille au centre social de Beaulieu Châteauroux	
Compte-rendu	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la MDA • Intervention de Nathalie Laurent Agent de développement social CAF sur le quartier de Beaulieu, Châteauroux. Etre parent aujourd'hui : besoins : <ul style="list-style-type: none"> - de reconnaissance de leurs compétences - de valorisation et d'image positive d'eux-mêmes - de justice sociale : de l'équité Proposition d'un exercice sur l'empathie : le jeu du « pas en avant » issu du manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes.	

- **Intervention sur l'absentéisme de Mme Cécile Schneider**

En cas d'absences pour vacances : autorisation demandée à l'Inspection Académique. Cas des enfants qui suivent les parents.

Il est nécessaire de préciser son nom et son établissement sur la fiche de signalement.

Les signalements doivent être faits le plus rapidement possible, au moins à la fin du mois dès qu'il y a 4 demi-journées d'absence. Un courrier est ensuite envoyé aux familles.

Les justificatifs écrits ne sont pas obligatoires. Un appel de la famille suffit pour justifier.

On peut envoyer en pièce jointe le récapitulatif.

Après 15 jours s'il n'y a pas eu d'effet l'inspection demande un retour et ensuite reçoit la famille. Si cela continue, un point est fait avec l'assistante sociale.

En cas d'absentéisme justifié majeur, un signalement peut être effectué.

Un courrier de compte rendu d'entretien est envoyé au chef d'établissement.

La Divel ne peut pas conserver les données absentéisme au-delà de l'année scolaire (CNIL). Il est nécessaire de préciser si cet enfant a déjà fait l'objet de signalement auparavant.

Il est demandé d'avertir aussi la DIVEL en cas d'élève démissionnaire.

- **Intervention sur l'adolescence et la parentalité de Mme Christine Schneider**

- **Pratiques dans l'Indre liées à la parentalité :**

- Travail avec l'assistante sociale de secteur (exemple : collège Beaulieu, Châteauroux)

- Ecole ouverte avec possibilité pour les parents d'assister à un cours (exemple : collège Beaulieu, Châteauroux)

- Mise en scène théâtrale de la relation école-famille (exemple : collège Beaulieu, Châteauroux)

- Groupe de parole de parents avec la MDA (lycée de La Châtre)

- Protocole avec l'infirmerie pour la gestion des absences liées aux rendez-vous avec la MDA

- Partenariat CPE/infirmiers pour la prise de rendez-vous avec la MDA

- Partenariat avec l'assistante sociale se déplaçant à domicile lorsque les rendez-vous en établissements ne sont pas possibles.

- S'appuyer sur des groupes de parole extérieurs à l'établissement pour créer de futures réunions.

- **Demande des CPE : comment créer un espace parents ?**